Case
FRC
324

# ADRESSE

## DES CITOYENS

## DE LA VILLE DE CAEN,

## DÉPARTEMENT DU CALVADOS,

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇOIS,

UNE coalition funeste prépare la ruine de l'Empire; tandis que les déserteurs de la France arborent, contre la patrie, l'étendard de la rebellion, des prêtres séditieux allument, au feu sacré du sanctuaire, le flambeau de la discorde; et la France, qui à peine respire, va se trouver entre le double feu du fanatisme & de la guerre.

Vous avez essayé, Messieurs, de conjurer l'orage. Vous avez voulu rompre l'odieuse trame qu'ourdissent depuis long-temps les ennemis de l'état. Le peuple françois étonné de vos moyens,

en a admiré la sagesse : d'une voix unanime il a sanctionné vos décrets : il vous a proclamé dignes d'interpréter sa volonté suprême..... Et le Monarque, le délégué de la nation, celui à qui 35 millions, pris sur la substance du peuple, devroient apprendre sans cesse, que son existence n'est que précaire, qu'elle repose sur la prospérité de l'Etat, et le maintien de la constitution du royaume..... Celui-là, dans des circonstances allarmantes, au milieu du péril le plus imminent, ôse vous dire, avec le sens froid de l'indifférence, *qu'il examinera.*

Quoi ! la patrie est menacée, et le roi examinera!.. grand Dieu ! avons-nous examiné, nous, lorsque pret à tomber par sa fuite, dans les piéges de ses ennemis, et sa couronne s'échappant, pour ainsi dire, derriere lui, nous l'avons rappellé à notre amour, et avons affermi son trône chancellant, sur la base constitutionnelle. Ce fut le plus beau jour de sa vie, s'il ne fut pas pour nous le plus malheureux.

*Le Roi examinera* ! qu'il examine donc que le *Veto* suspensif, que la constitution lui accorde, n'est que le droit d'appel au peuple, et qu'un même concert de volontés retentit, dans tout l'empire, en faveur des décrets qu'il vient de frapper du *Veto.*

Qu'il examine qu'un individu Roi, ne peut pas avoir reçu d'une constitution qui consacre les droits de l'homme, celui d'enchainer toutes les volontés de l'Empire, & de paralyser la main qui doit sauver la patrie.

Qu'il examine que ses ministres le trompent... que les troupes de lignes ne sont point au complet.... que les gardes nationales ne sont point armées.... que nos volontaires manquent de tout sur les frontieres.

Qu'il examine..... Et vous, Législateurs, examinez aussi : examinez l'état allarmant de la patrie ; elle réclame vos efforts. La France entiere fixe sur vous un œil observateur ; elle vous environne de sa toute puissance ; elle attend de vous des prodiges.

L'opinion publique a déja marqué de son fer brulant, les perfides administrateurs qui ont eu l'audace de demander au Roi d'anéantir un de vos plus sages décrets ; elle vous les dénonce comme coupables de haute trahison. Elle vous dénonce les chefs de cette ligue impie qui se fortifie tous les jours par les émigrations. Qu'un décret d'accusation, lancé tout à coup du sénat de la France, frappe les têtes insolentes des grands scélérats qui conspirent contr'elle, un tel décret est à l'abri des atteintes du *Veto*.

Soutenez votre dignité, Meſſieurs, par l'attitude la plus imposante ; vous êtes les représentans d'un peuple souverain, d'un peuple qui a juré de vivre libre ou de mourir : c'eſt le cri univerſel de la nation : c'est le seul oracle que vous devez consulter : il est terrible pour les tyrans : mais il prononce le salut de la France.

*A l'original ſuivent un très grand nombre de ſignatures.*

A Caen, le 28 Décembre 1791, l'an 3e. de la liberté.

# AU ROI.

# ADRESSE

## *DES CITOYENS*

## DE LA VILLE DE CAEN,

## *DÉPARTEMENT DU CALVADOS.*

---

## ROI DES FRANÇOIS,

L'Assemblée nationale prend donc envain contre les *émigrés* & contre *les prêtres séditieux* des mésures répressives. Tu frappes de nullité l'effet de ses mésures: au moment même où tu *dénonces tes freres*, & ou tu demandes *cent cinquante mille hommes pour les combattre*,

Ils t'abuſent, les tyrans qui te conſeillent. Ils te trahiſſent en trahiſſant la patrie. Depuis un an, l'armement des gardes nationales & des volontaires nationaux eſt décrété : & tes miniſtres ne les ont point armés.

Il eſt tems de t'arracher aux ſéductions du deſpotiſme. C'eſt à la Cour que ſont les *factieux*. Tes amis, tes ſeuls amis, ſi tu fais regner la liberté, ſont les français libres qui t'ont confié à toi, & à tes deſcendants, les immortelles deſtinées de leur conſtitution.

La vérité, nous oſons te la dire ! Entends-la ! Medite la ! La tête de tes *freres conjurés* & de tes *miniſtres perfides* doit tomber ſous le glaive de la loi. Ils ont mérité le ſupplice des conſpirateurs. Crains de devenir leur complice !

Sache, que quelques Rois ligués ne renverſeront point le temple de la liberté. Le ſang des français coulera peut-être : mais il en cimentera les fondements.

Ce ne ſont plus des proclamations, des diſcours que nous te demandons ; ce ſont des faits : & tu n'as encore rien fait pour le maintien de la conſtitution.

Repréſentant héréditaire du peuple, ton ſouverain, ſois digne de lui ; ſeconde l'aſſemblée nationale, & ne tente pas de l'avilir ! le *Veto* te fut délégué pour donner à la force légiſlative, un mouvement moins rapide : mais non, pour l'arrêter.

Les décrets contre les *émigrés*, & contre les

prêtres *séditieux* ſont néceſſités par les circonſtances ; leur exiſtance eſt momentannée : & la durée du *Veto* eſt de trois légiſlatures. Le *Veto* appoſé ſur ſes décrets eſt donc un *Veto* abſolu.

Si la clauſe du pacte ſocial qui ne te délegue qu'un *Veto* ſuſpenſif, ne t'eſt pas connue, la voix des quatre vingt-trois départements de la France doit te l'interpreter aſſez.

Hâte-toi donc de retirer le *Veto* que tu as porté ſur les décrets contre les *émigrés*, & contre *les prêtres séditieux* ; & ne réſiſte pas davantage à la volonté de la nation. Oppoſe-toi par un acte formel à toute entrepriſe de guerre, qui s'exécuteroit en ton nom.

Deux chemins te ſont ouverts, choiſis, l'un conduit à l'amour, à la reconnoiſſance des François, l'autre à la perte du Trône.

Nous avons tous juré la *liberté* ou la *mort*. Si les puiſſances étrangeres venoient à bout, ce qui eſt impoſſible, d'égorger les défenſeurs de la patrie, & qu'il ne reſtât qu'une poignée de patriotes à ſoumettre dans notre Département : apprends, que cette poignée d'hommes libres ſe retrancheroit ſur le rocher du Calvados, & ſe précipiteroit dans les flots, plutôt que de retomber dans l'eſclavage.

*Les Citoyens de Caen ſouſſignés, ſuivent grand nombre de ſignatures.*

*Caen le 28 décembre 1791. L'an 3^e de la liberté.*

---

A CAEN, de l'Imprimerie de P. CHALOPIN.